

AIDE POUR LE TRANSPORT DES ÉLÈVES INTERNES

ÉLÈVES DE LA 6^{ème} À LA 3^{ème}

ANNÉE SCOLAIRE 2023-2024

Le règlement départemental est consultable sur le site du Département du Jura : *Collèges et Jeunesse – L'Aide au transport des collégiens internes – Année scolaire 2023-2024*

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'ÉLÈVE

NOM : **PRÉNOM :**

Date de naissance :

Sexe : Féminin Masculin

RENSEIGNEMENTS RELATIFS AU REPRÉSENTANT LÉGAL

Monsieur Madame Père Mère Tuteur

NOM : **PRÉNOM :**

Adresse complète :

*.....
.....

Téléphone : Adresse e-mail :

***en cas de domicile dans une commune nouvelle, préciser le nom de la commune d'origine**

PIECES A JOINDRE OBLIGATOIREMENT

- **RIB ou RIP récent** (avec nom et adresse du représentant légal désigné sur la fiche de demande d'aide)
- **Certificat de scolarité** précisant la nature et le niveau de l'enseignement suivi
- **EN CAS DE DOMICILE SUR LE TERRITOIRE D'E.C.L.A. :**
 - justificatif de la décision de refus de prise en charge du transport scolaire de l'élève par E.C.L.A.
- ou**
 - justificatif de l'attribution par E.C.L.A. d'une aide financière au transport scolaire de l'élève
- **EN CAS DE DOMICILE SUR LE TERRITOIRE DU GRAND DOLE :**
 - . justificatif de la décision de refus de prise en charge du transport scolaire de l'élève par le GRAND DOLE
- ou**
 - . justificatif de l'attribution par le GRAND DOLE d'une aide financière au transport scolaire de l'élève

TOUT DOSSIER INCOMPLET NE POURRA ÊTRE INSTRUIT

DOSSIER À RETOURNER À L'ADRESSE SUIVANTE

Conseil départemental du Jura
DECVA – Service Education
17 rue Rouget-de-Lisle
39039 LONS-LE-SAUNIER CEDEX

- **avant le 31 janvier 2024** pour les élèves domiciliés hors du territoire d'E.C.L.A. ou du GRAND DOLE
- **avant le 15 mars 2024** pour les élèves domiciliés sur le territoire d'E.C.L.A. ou du GRAND DOLE
- **avant le 15 mars 2024** pour les élèves devenant internes au cours du 2^{ème} trimestre de l'année scolaire

CADRE À COMPLÉTER PAR LE CHEF D'ÉTABLISSEMENT

SCOLARITÉ 2023-2024

Etablissement : Classe :

Filière ou section : Langues étudiées :

Le cas échéant, OPTION SPECIALE ENTRAINANT DEROGATION A LA CARTE SCOLAIRE :

.....
.....

POUR RAPPEL SCOLARITÉ 2022-2023

Etablissement : Classe :

Filière ou section : Option :

Date, signature et cachet de l'établissement

Date et signature du représentant légal
certifiant sur l'honneur l'exactitude des
renseignements fournis

Protection des données personnelles

Dans le cadre de l'instruction des demandes d'aide au transport scolaire des élèves internes (collégiens et assimilés), le Département du Jura collecte et exploite des données (sur supports informatique et papier) concernant les demandeurs (représentants légaux et leurs enfants).

Elles ne seront traitées que par les agents habilités du fait de leur mission (agents départementaux, Paierie départementale).

Le Département se réserve également le droit de communiquer le cas échéant avec la Région de Bourgogne-Franche-Comté, avec la Communauté d'Agglomération ECLA et la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, dans le cadre de l'instruction des dossiers de demande, afin de vérifier, en l'absence de tout justificatif produit par les demandeurs, si une aide leur a été attribuée au titre d'un dispositif relatif aux transports .

Les données personnelles des demandeurs seront conservées selon les prescriptions du Code du Patrimoine et des Archives départementales.

Les demandeurs disposent d'un droit d'accès, d'information et de rectification, qu'ils peuvent exercer auprès du Délégué à la protection des données :

- Par mail à donnees@jura.fr
- Par courrier à Monsieur le Président du Conseil départemental, à l'attention du Délégué à la protection des données, 17 rue Rouget de Lisle, 39039 LONS-LE-SAUNIER CEDEX »